

Contribution du collectif Environnement Champenois en Péril (ECEP - ecep51.fr)

Association 1901, bénévole et apolitique regroupant 20 associations de protection de l'environnement soit environ 700 adhérents.

1. Un territoire déjà largement contributeur à la transition énergétique

Notre collectif partage le constat de nombreux habitants et acteurs du territoire, souvent contraints au silence par crainte d'être étiquetés comme "anti-énergies renouvelables". Nous saluons la position du SCoT et du DOO de **ne plus promouvoir activement les énergies renouvelables électriques intermittentes**, notamment **l'éolien industriel et le photovoltaïque au sol**.

Ce choix n'est pas un refus du progrès, mais une **décision de raison et de cohérence territoriale**.

Le Pays de Brie et Champagne a **déjà largement fait sa part** :

- **ratio production/consommation électrique qui dépasse 540 %**
CCSSOM 244,2 %
CCSM 1196,6 % (!!!)
CCBC 198,5% Chiffres ENEDI 2023
- **plus de 96 %** de cette production provient de l'éolien,
- les paysages sont **déjà fortement dégradés** par cette industrialisation énergétique.

Nous parlons de territoires **méconnaissables**, dont la **valeur naturelle, paysagère et touristique** est irrémédiablement compromise.

C'est une perte directe d'**attractivité** — pourtant thème central des orientations du SCoT.



(Corroy et son église classée)

2. Une industrialisation des campagnes fondée sur des illusions

Cette expansion s'est construite sur des **promesses illusoires** :

- la “décarbonation” copiée sur le modèle allemand, aujourd’hui en crise énergétique et économique ;
- la “souveraineté énergétique”, alors que **plus de 80 % des composants** sont produits en Chine ;
- la “rentabilité locale”, alimentée par des **prix de rachat garantis, loyers privés et fiscalité artificielle** (IFER), au détriment du contribuable et du consommateur.

Les **alertes nombreuses** (Académie des sciences, mission parlementaire Aubert, rapport Armand/Schellenberger, Cérémé, etc.) confirment les **failles techniques, économiques et environnementales** de cette politique.

Le **BRGM** lui-même met en garde contre la dépendance croissante aux **matériaux critiques** nécessaires aux EnR industrielles.

3. Réponse à la contribution de **Volkswind France SAS**

La contribution (N°4) déposée par **Volkswind** au dossier d'enquête est, selon nous, **particulièrement déplacée**.

Alors que le territoire subit déjà les effets cumulatifs de l'éolien (UNESCO, SGV, AP2C...), le promoteur réclame de “revoir l'orientation du SCoT” au nom d'objectifs régionaux chiffrés.

Nous rappelons que :

- Le **SRADDET du Grand Est** n'impose pas de quotas par territoire, mais une **compatibilité d'ensemble** (article L.141-4 du Code de l'urbanisme).
- Le SCoT est donc **pleinement dans son droit** d'adapter localement ces objectifs, pour **préserver ses paysages, sa biodiversité et son attractivité**.

Les **retombées économiques** invoquées par Volkswind sont **minimes** (moins d'un emploi par parc), tandis que les **pertes paysagères, foncières et touristiques** sont durables.

L'argument du “renouvellement et de la densification” ne tient pas : les effets **cumulés** et la **saturation visuelle** sont aujourd’hui parmi les **principales causes de rejet** de ces projets par la population et les autorités environnementales.

4. Des études d'impact insuffisantes et partiales

Nos associations ont documenté de nombreuses **carences récurrentes** dans les dossiers de projets :

- **Insuffisance des études environnementales** (avifaune, chiroptère) ;
- **Érosion des pales** libérant des microplastiques et fibres composites dans l'air et les sols, niée par les exploitants ;
- **Absence d'études cumulatives** malgré les demandes répétées de la **MRAe** ;
- **Distances aux habitations** jamais révisées malgré des hauteurs dépassant désormais 200 m ;
- **Analyse superficielle du bruit, des infrasons et des effets lumineux**, notamment dans les zones rurales calmes.

À l'heure où la société s'inquiète des **PFAS** et des **microplastiques**, comment justifier qu'un secteur industriel, largement subventionné, soit encore **dispensé d'analyses de sols et d'eaux** ?

Nous demandons que le SCoT **impose dans son DOO** :

- une **prise en compte systématique des effets cumulatifs** ;
- des **études sanitaires et environnementales approfondies** avant tout renouvellement ou extension ;
- et une **distance minimale adaptée aux hauteurs actuelles des machines**.



5. Pour une politique territoriale fondée sur la connaissance, la nature et l'attractivité

Plutôt que de poursuivre une fuite en avant technocratique, le Pays de Brie et Champagne pourrait devenir **un modèle de territoire rural durable, en plaçant la biodiversité et le patrimoine naturel et historique au cœur de son attractivité.**

Nous proposons que le DOO intègre une **orientation claire** :

“Renforcer la connaissance, la valorisation et la médiation de la biodiversité locale.”

- Création d'un **Annuaire de la biodiversité** recensant habitats, espèces et sites remarquables ;
- Soutien à la réalisation et à la mutualisation des **Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)** ;
- Adhésion du territoire à la **Stratégie nationale biodiversité 2030** et au dispositif **Territoire engagé pour la nature** ;
- Valorisation touristique des circuits nature et paysages emblématiques (“Nature de Brie & Champagne”) ;
- Priorité donnée aux **solutions énergétiques locales, sobres et intégrées** : solaire sur toitures et zones artificialisées, géothermie de surface, biomasse locale (miscanthus, chaudières polycombustibles).

Ces orientations, positives et fédératrices, répondent mieux aux enjeux climatiques, économiques et sociaux que la poursuite d'une **industrialisation aveugle des campagnes**.



Conclusion

Le SCoT du Pays de Brie et Champagne a aujourd’hui l’occasion de **corriger vingt ans d’errements énergétiques** et de **redonner une vision de long terme** à un territoire profondément attaché à sa nature, à ses paysages et à sa qualité de vie.

Nous demandons que le DOO **confirme et renforce** :

- **la non-promotion** des énergies intermittentes industrielles (éolien et PV au sol),
- **la priorité à la biodiversité, au patrimoine et à l’attractivité durable,**
- **et la cohérence avec la Stratégie nationale biodiversité 2030.**

Le véritable avenir du Pays de Brie et Champagne ne réside pas dans le béton, les mâts et les câbles, mais dans la **connaissance, la beauté et la vitalité de sa nature vivante**.

